

Canadian Krown Dealers Inc.  
35 Magnum Dr.  
Schomberg, Ontario, L0G - 1T0  
Canada  
905-939-8750 / 1-800-267-5744

**PRODUIT: Krown À Action Rapide (Krown The Solution) - 400g**

**CODE: KR-002010**

**SECTION 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE**

Numéros de produit..... KR-002010  
Identité du produit..... Krown À Action Rapide (Krown The Solution) - 400g  
Référence du fabricant..... Empack Spraytech Inc.  
98 Walker Drive  
Brampton  
Ontario  
Canada  
L6T 4H6  
905-792-6571  
Numéro de téléphone d'urgence 24 heures.. CANUTEC : recueillir 613-996-6666.  
Utilisation recommandée..... Inhibiteur de lubrifiant, ressuage, rouille.  
Famille chimique..... Mélange.

**SECTION 02: IDENTIFICATION DES DANGERS**



Classification des dangers :  
Dangers physiques..... Aérosols inflammables - catégorie 1. Gaz sous pression - gaz comprimé.  
Dangers pour la santé..... Non classifié.  
Dangers pour l'environnement..... Non classifié.  
Éléments d'étiquetage :  
Mot indicateur..... DANGER.  
Mention de danger..... Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : risquent d'éclater si chauffé.  
Conseils de prudence :  
Prévention..... Tenir à l'écart de chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, flammes nues et autres sources d'ignition. Non fumeur. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou autre source d'inflammation. Ne pas percer ou brûler, même après l'utilisation.  
Réponse..... Aucun.  
Stockage..... Protéger des rayons du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50° C/122° F. Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Élimination..... Disposer de contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.  
Danger (s) non classé (HNOC)

**SECTION 03: INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

INGRÉDIENTS DANGEREUX	# CAS	Wt. %
Isobutane	75-28-5	10-30
Propane	74-98-6	7-13

**SECTION 04: DESCRIPTION DES PREMIERS SOINS À PORTER EN CAS D'URGENCE**

Inhalation..... S'il est inhalé, enlever à l'air frais. Si ce n'est pas respirer, pratiquer la respiration artificielle et obtenir une assistance médicale immédiate.  
Contact avec la peau..... Rincer la peau contaminée à l'eau savonneuse. Si ce produit chimique pénètre vêtements, immédiatement la dévêtir et rincer la peau avec de l'eau. Si l'irritation persiste après le lavage, consulter un médecin.  
Contact avec les yeux..... Vérifier et enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, garder les paupières ouvertes. Consulter un médecin en cas de toute irritation.  
Ingestion..... En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir.  
Symptômes/effets plus importants, aigus et retardés..... N/A.  
Indication des soins médicaux immédiats et traitement spécial nécessaire..... Fournir des mesures générales de soutien et le traiter selon les symptômes. Donner de l'oxygène en cas d'essoufflement. Réchauffer la victime. Garder la victime sous observation. Les symptômes peuvent être retardés.

**PRODUIT: Krown À Action Rapide (Krown The Solution) - 400g**

**CODE: KR-002010**

**SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

D'extinction approprié.....	Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard.
D'extinction inappropriés.....	Ne pas utiliser de jet d'eau comme un extincteur, comme cela se propagera le feu.
Dangers particuliers découlant de la substance chimique.....	En cas d'incendie, ce qui suit peut être libéré : Oxydesdecarbone (CO, CO2), d'autres composés organiques non identifiés.
Équipement spécial de protection et précautions pour les pompiers.....	Pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard y compris manteau ignifuge, casque avec l'eau pour éviter l'accumulation de pression de vapeur vers le haut. Recueillir des contaminés d'extinction eau séparément. Cela ne doit pas être évacué dans des drains. Supprimer récipients intacts de la zone de danger immédiat, s'il est sûr de faire.
Risques d'incendie général.....	Inflammable.

**SECTION 06: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence.....	Aucun prend les mesures impliquant des risques personnels ou sans formation adéquate. Évacuer les régions avoisinantes. Empêchent le personnel inutile et non protégé de pénétrer. Évitez de marcher à travers le produit déversé. Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards. Prévoyez une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettre sur les équipements de protection individuelle approprié (voir Section 08).
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage.....	Laver abondamment à l'eau.
Précautions environnementales.....	Garder hors de drains, égouts, fossés et cours d'eau. Minimisez l'utilisation de l'eau pour éviter la contamination de l'environnement.

**SECTION 07: PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, DE L'EMPLOI ET DE MANIPULATION**

Précautions pour la manipulation.....	Éviter la respiration de vapeurs ou de brouillards. Jamais percer, percer, meuler, couper, a vu ou souder n'importe quel récipient vide. Ne pas manger ou boire pendant le travail. Voir Section 08 pour appareils personnels de protection.
Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités.....	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de chaleur, d'étincelles et de flammes. Ne pas stocker en plein soleil.

**SECTION 08: MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

INGREDIENTS	TWA	ACGIH TLV STEL	PEL	OSHA PEL STEL	REL	NIOSH
Isobutane	800 ppm	100 ppm	800 ppm	Non disponible	800 ppm	
Propane	2,500 ppm	Non disponible	1,000 ppm	Non disponible	1,000 ppm	
Contrôles d'ingénierie appropriés.....	L'évacuation par une ventilation locale est nécessaire pour maintenir le point d'utilisation ci-dessous sous la Valeur du Seuil de Limite si le personnel n'est pas protégé. S'assurer que les stations lave-yeux et douches de sécurité sont disponibles.					
Mesures de Protection individuelle :						
Protection des yeux/visage.....	Anti-éclaboussures chimiques sont recommandés.					
Protection de la peau.....	Utiliser des vêtements de protection appropriés pour éviter le contact avec la peau si nécessaire.					
Protection des voies respiratoires						
Risques thermiques.....	Aucune n'est connue.					
Considérations d'hygiène générale.....	Lors de l'utilisation, pas manger, boire ou fumer. Respectez toujours les mesures d'hygiène personnelle, tels que lavage après avoir manipulé le matériel et avant de manger, boire ou fumer. Régulièrement laver les vêtements de travail et équipements de protection avant d'utiliser.					

**SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES**

Formulaire.....	Aérosol.
Apparence physique.....	Liquide bleu mince.
Odeur.....	N/A.
Seuil de l'odeur (ppm).....	N/A.
Gravité spécifique.....	0.770-0,800.
Densité de vapeur (Air = 1).....	Plus lourd que l'air.
Pression de vapeur des aérosols (lb/po2, 21° C).....	70-90 .
pH.....	N/A.
Liquide de Point d'ébullition (° C).....	-11.72 ° C (10,9 ° F). (Pour le gaz propulseur).
Point de fusion/congélation (° C).....	N/A.
Point d'éclair (° C), méthode.....	Coupe fermée :-83.15 ° c (-117.7 ° f). (Pour le gaz propulseur).
Retour de flamme.....	N/A.
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1).....	N/A.

**PRODUIT: Krown À Action Rapide (Krown The Solution) - 400g**

**CODE: KR-002010**

### SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Teneur en COV.....	N/A.
Solubilité dans l'eau.....	N/A.
Température d'auto-inflammation (° C).....	460° C (860° F). (Pour le gaz propulseur).
Limite inférieure d'inflammabilité (% vol.).....	1.8. (Pour le gaz propulseur).
Limite supérieure d'inflammabilité (% vol.)....	9.5. (Pour le gaz propulseur).
Coefficient de répartition eau/huile.....	N/A.
Viscosité.....	N/A.

### SECTION 10: STABILITÉ DU PRODUIT ET RÉACTIVITÉ

Réactivité .....	Pas de réactions dangereuses.
Stabilité chimique.....	Stable sous le stockage recommandé et des conditions de manutention.
Possibilité de réactions dangereuses.....	Il peut s'enflammer au contact avec des oxydants acides minéraux.
Conditions à éviter.....	Chaleur, flammes, étincelles.
Matières incompatibles.....	Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux .....	Dans la combustion émet des fumées toxiques.
Products	

### SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

INGREDIENTS	LC50	LD50
Isobutane	658 mg/L (4hrs,Rat)	Non disponible
Propane	>800,000 ppm (15 min - rat)	Non disponible
Informations sur les Routes probables d'exposition :		
Voies de pénétration - Inhalation.....	Oui.	
Voies de pénétration - Skin & yeux.....	Non.	
Voies de pénétration - Ingestion.....	Non.	
Voies de pénétration - Absorption par la peau	Non.	
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques		
Toxicité aiguë.....	N/A.	
Corrosion/Irritation cutanée.....	Provoque une irritation cutanée bénigne. Le contact prolongé peut être plus irritant.	
Irritation oculaire/dommages oculaires graves	Peut irriter les yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée.....	N/A.	
Mutagénicité sur les cellules germinales.....	Aucune donnée disponible pour indiquer les produits ou les composants présents à plus de 0,1 % sont mutagènes.	
Cancérogénicité.....	N/A.	
Toxicité pour la reproduction.....	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.	
STOT - exposition unique.....	Aucune donnée disponible .	
STOT - exposition répétée.....	Aucune donnée disponible .	
Danger par aspiration.....	Aspiration dans les poumons au cours de la déglutition ou vomissements subséquente peut causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle.	
Effets chroniques.....	Aucun effet indésirable connu .	

### SECTION 12: RENSEIGNEMENTS ÉCOTOXICOLOGIQUES

Écotoxicité.....	Peut être dangereux pour l'environnement. Il n'existe aucune donnée sur le produit lui-même. Ne devraient pas être rejetées dans l'environnement.
Persistance et dégradabilité .....	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Potentiel de bioaccumulation.....	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Mobilité dans le sol.....	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Autres effets nocifs.....	Aucune n'est connue.

### SECTION 13: INFORMATIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Méthodes d'élimination appropriées.....	Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme déchet dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement. Les rinçages et de l'eau déversées sont classés comme déchets chimiques et doivent être éliminés conformément aux règlements les, provinces et fédéraux.
---	--

### SECTION 14: INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

TMD (Canada - Road).....	AÉROSOLS, classe 2.1, UN1950.
DOT (U.S. route).....	AÉROSOLS, classe 2.1, UN1950, LTD QTY, bien de consommation ORM-D.
IMDG (International - Marine).....	AÉROSOLS, classe 2.1, UN1950.
IATA (International Air).....	AÉROSOLS, classe 2.1, UN1950, LTD QTY.

PRODUIT: Krown À Action Rapide (Krown The Solution) - 400g

CODE: KR-002010

### SECTION 15: INFORMATION RÉGLEMENTAIRES

Règlements de Canada :..... Classification du SIMDUT. A: gaz comprimé. B5 : Aérosol inflammable.  
 Loi sur la Protection de l'environnement ..... Tous les ingrédients figurent sur la liste intérieure des Substances (LIS).  
 canadien (LCPE)  
 Règlements américains..... Loi sur la Protection environnementale : Les constituants de ce produit figurent sur  
 l'inventaire du TSCA. Ce produit est considéré comme dangereux par l'OSHA Hazard  
 Communication Standard.

### SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

Clause de non-responsabilité..... Les informations contenues dans ce document sont issues des données considérées  
 comme exactes. Aucune garantie ou garantie expresse ou implicite quant à l'exactitude de  
 ces données ou les résultats obtenus par l'utilisation de celui-ci. Le fournisseur de SDS  
 n'assume aucune responsabilité pour des dommages corporels ou matériels aux  
 acquéreurs ou des utilisateurs ou des tiers, causés par le matériel. Les acquéreurs ou les  
 utilisateurs assumeront tous les risques avec l'utilisation du matériel. Ce produit a été  
 classé selon les critères de danger du RPC et de la FDS contient tous les renseignements  
 exigés par le RPC. CETTE FICHE EST VALABLE POUR TROIS ANS.

Abréviations..... ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists ; CAS: Chemical  
 Abstract Service ; NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health, OSHA :  
 Occupational Safety and Health Administration - États-Unis ; TSCA : Toxic Substances  
 contrôlent Act 1976-USA ; PEL : Limite d'exposition permise ; REL : Recommandé limite  
 d'exposition ; VLE : Valeur limite ; COV : Teneur organique Volatile ; SIMDUT : Système  
 d'Information au travail matières dangereuses STOT : toxicité pour certains organes cibles.

Préparé par ..... Affairs Regulatory  
 Date de préparation..... NOV 23/2015